



Projets de résolution
proposés par le Comité
Européen du Scoutisme

DOCUMENT

3

**Projets de résolution
proposés par le Comité
Européen du Scoutisme**

Le Comité Européen du Scoutisme propose que la 25^e Conférence Européenne du Scoutisme (2025) adopte les projets de résolution suivants.

Une brève explication, le texte du projet de résolution et des informations générales sont inclus dans le Document de la Conférence afin de fournir aux Organisations Membres les informations nécessaires pour faciliter les discussions avant qu'une décision ne soit prise par la Conférence lors d'une séance de vote à la Conférence.

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| 2025-01 – Plan régional du Scoutisme 2025-2028 | 3 |
| 2025-02 – Promouvoir les jeunes membres à des rôles de leadership..... | 5 |
| 2025-03 – Proposition de cotisation régionale | 8 |
| 2025-04 – développement des effectifs : renforcer les Organisations Membres émergentes et en développement | 11 |

2025-01 – Plan régional du Scoutisme 2025-2028

Contexte

Le plan régional du Scoutisme est guidé par notre Mission du Scoutisme et reflète la contribution active de la Région Européenne du Scoutisme à la mise en œuvre de la stratégie pour le Scoutisme et à la réalisation de la Vision 2033 et du Plan triennal mondial, tout en établissant une direction stratégique pour la région dans son ensemble.

La Région Européenne du Scoutisme et nos Organisations Membres jouent un rôle essentiel dans l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (OMMS). En tant que partie intégrante d'un mouvement mondial, il est essentiel d'assurer un alignement significatif à tous les niveaux. En gardant à l'esprit le travail stratégique au niveau mondial, ce plan aidera à orienter le travail de la région au cours de la prochaine période triennale.

Le plan régional du Scoutisme 2025-2028 a été conçu comme une initiative tournée vers l'avenir pour revigorer notre Mouvement Scout dans un monde en pleine mutation. S'appuyant sur des décennies de tradition et de réussite, le plan intègre des stratégies innovantes pour relever les nouveaux défis auxquels les jeunes et les communautés sont confrontés. Il est le fruit de consultations approfondies avec nos parties prenantes, des experts externes et les Organisations Membres, dans le but d'harmoniser nos efforts avec les priorités sociales, éducatives et environnementales actuelles.

Le plan vise à garantir que notre communauté scout reste agile, résiliente et prête à inspirer les générations futures par un engagement commun à créer un monde meilleur.

Proposition de contenu

La 25e Conférence Européenne du Scoutisme,

- *applaudissant* l'approche améliorée de l'élaboration du plan régional du Scoutisme 2025-2028, basée sur l'évaluation du cadre utilisé pour l'exercice précédent,
- *prenant note* des vastes consultations menées pendant la démarche,
- *félicitant* tous ceux qui ont participé à cet exercice important,

Approuve le plan régional du Scoutisme pour la période 2025-2028*.

Demande au Comité Européen du Scoutisme,

- **de réaliser** une étude de faisabilité, en comprenant les résolutions de Conférence qui ont été approuvées,
- **de mettre en place un cadre opérationnel** pour la mise en œuvre du plan régional du Scoutisme, et
- **de publier** le plan régional du Scoutisme – plan d'action avec des résultats et des indicateurs clés de performance (ICP) appropriés, permettant aux Organisations Membres de suivre les progrès au cours de la période triennale.

*Le projet 1 du plan régional de Scoutisme, ainsi que son document de référence, sont disponibles [via ce lien](#). Le projet final, qui inclura les commentaires du Symposium Européen du Scoutisme, sera publié peu de temps après.

Proposé par : Comité Européen du Scoutisme

Document de référence

Préparé par le Bureau Mondial du Scoutisme – Centre de Soutien pour l'Europe

| | |
|--|--------------------------------------|
| Titre du projet de résolution : | Plan régional du Scoutisme 2025-2028 |
| Proposé par: | Comité Européen du Scoutisme |

Implications en matière de politiques

Ce projet de résolution a un impact et s'inspire de la [stratégie pour le Scoutisme – Vision 2033](#), du [Plan triennal mondial 2024-2027](#) et du [cadre de planification de l'OMMS](#).

Contexte historique

Les résolutions, décisions ou propositions historiques suivantes sont pertinentes par rapport à ce projet de résolution :

- Résolution de la Conférence Mondiale du Scoutisme 2014-06 : Stratégie pour le Scoutisme – établir et mettre en œuvre le nouveau cadre stratégique de l'OMMS
- Résolutions de la Conférence Européenne du Scoutisme :
 - 2019-R01 : Plan régional du Scoutisme 2019-2022 – « Grandir ensemble en Europe ».
 - 2016-R04 : Plan régional du Scoutisme 2016-2019
 - 2013-R01 : Plan régional du Scoutisme 2013-2016 – « Développer le Scoutisme. Soutenir la croissance »

Ressources nécessaires

| | |
|---|--|
| Bénévoles : <ul style="list-style-type: none">▪ Environ 50 à 70 bénévoles sont recrutés chaque année dans le cadre opérationnel, en plus des équipes de planification des événements et des groupes de travail occasionnels. | Estimation de USD 2 000 000 pour la mise en œuvre complète de toutes les actions proposées. Ces coûts sont estimés sur la base des coûts opérationnels du Bureau Mondial du Scoutisme, en tenant compte des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none">▪ la participation de bénévoles régionaux à des projets et des groupes de travail.▪ L'offre de services de l'OMMS.▪ Participation et planification d'événements et d'initiatives régionales. Une estimation des ressources externes se situerait entre 300 000 et 400 000 USD pour la période triennale. |
| Personnel : <ul style="list-style-type: none">▪ Environ 5 à 7 ETP pour la période triennale. | |
| Ressources externes : <ul style="list-style-type: none">▪ Animateurs, formateurs, consultants et partenariats externes. | |



2025-02 – Promouvoir les jeunes membres à des rôles de leadership

Contexte

L'autonomisation des jeunes est depuis longtemps un pilier fondamental du Scoutisme en Europe. La Région Européenne du Scoutisme s'est toujours efforcée de montrer la voie en garantissant une participation significative des jeunes, avec le plus grand nombre de jeunes bénévoles et un engagement fort en faveur de la représentation des jeunes dans les organes de décision.

S'appuyant sur cet héritage et sur la résolution 2022-02 de la Conférence Européenne du Scoutisme, la Région Européenne du Scoutisme a développé et adopté un cadre pour l'autonomisation des jeunes (novembre 2024) afin de renforcer la voix et l'impact des jeunes dans la prise de décision. Ce cadre fournit une approche structurée pour encourager le leadership des jeunes à tous les niveaux, en veillant à ce que les jeunes ne soient pas seulement inclus dans les structures de gouvernance, mais qu'ils façonnent activement l'avenir de la région.

Le [cadre d'autonomisation des jeunes](#), le document de référence pour cette résolution, repose sur trois piliers essentiels :

- Veiller à ce que les jeunes prennent des décisions à tous les niveaux, en s'appuyant sur la coopération intergénérationnelle.
- Développer des initiatives de renforcement des capacités afin de doter les jeunes des compétences nécessaires pour assumer des rôles de direction.
- Favoriser un environnement propice à l'intégration systématique du leadership des jeunes dans les structures de gouvernance.

Des consultations avec plus de 298 jeunes de 26 pays lors de l'Agora européenne (2023, 2024) et du Roverway 2024 ont permis d'identifier les principaux obstacles, notamment le manque d'opportunités de leadership, la difficulté à nouer des contacts et l'accès au mentorat. Le cadre y répond en fixant des objectifs clairs.

Simultanément, la politique mondiale de la participation des jeunes doit être révisée, créant ainsi une opportunité d'alignement et de renforcement mutuel entre les efforts régionaux et mondiaux. Dans ce contexte, le Comité Européen du Scoutisme propose cette résolution pour réaffirmer l'engagement de la Région en faveur de l'autonomisation des jeunes et pour appeler les Organisations Membres (OM) à prendre des mesures concrètes pour mettre en œuvre le cadre d'autonomisation des jeunes.

Proposition de contenu

La 25e Conférence Européenne du Scoutisme,

- *rappelant* les résolutions 2021-05 de la Conférence Mondiale du Scoutisme sur la stratégie d'engagement des jeunes et 2021-07 sur le système des jeunes conseillers et la participation des jeunes à la prise de décision,
- *rappelant* la résolution 2022-02 de la Conférence Européenne du Scoutisme demandant au Comité Européen du Scoutisme de présenter un cadre régional pour la mise en œuvre de la Stratégie d'Engagement des Jeunes de l'OMMS,
- *reconnaissant* le cadre d'autonomisation des jeunes pour la Région Européenne du Scoutisme approuvé par le Comité Européen du Scoutisme au cours de cette période triennale,
- *reconnaissant* le processus en cours initié par le Comité Mondial du Scoutisme pour réviser la politique de participation des jeunes de l'OMMS,
- *reconnaissant* les différentes voies et traditions que la Région Européenne du Scoutisme a empruntées par le passé en matière d'autonomisation des jeunes,
- *reconnaissant* le fait qu'à la fin de la période triennale, 49% des bénévoles du cadre opérationnel de la Région Européenne du Scoutisme ont toujours moins de 30 ans,
- *soulignant* le travail accompli pour motiver les jeunes à se présenter au Comité Européen du Scoutisme,
- *considérant* que la représentation significative des jeunes dans leurs conseils d'administration et autres fonctions de direction est une responsabilité des Organisations Membres et de l'OMMS.

Demande au Comité Européen du Scoutisme et aux Organisations Membres de la Région Européenne du Scoutisme,

- **d'encourager l'utilisation d'une approche fondée sur les données** afin d'identifier la meilleure ligne de conduite,
- **de poursuivre leurs efforts pour encourager** et habiliter les jeunes à assumer des rôles de leadership au sein de leurs organisations (en particulier le conseil national) et de l'OMMS (en particulier le Comité Européen du Scoutisme),
- **d'appeler les Organisations Membres et la Région Européenne du Scoutisme à prendre des mesures significatives** pour mettre en œuvre le cadre d'autonomisation des jeunes,
- **de contribuer activement à la révision de la politique mondiale de participation des jeunes** et d'inviter les Organisations Membres à adapter leurs propres politiques en conséquence,
- **de fournir le soutien nécessaire aux OM** par le biais des services de l'OMMS.

Proposé par : Comité Européen du Scoutisme

Document de référence

Préparé par le Bureau Mondial du Scoutisme – Centre de Soutien pour l'Europe

| | |
|--|---|
| Titre du projet de résolution : | Promouvoir les jeunes membres à des rôles de leadership |
| Proposé par: | Comité Européen du Scoutisme |

Implications en matière de politiques

Ce projet de résolution a un impact sur les méthodes de travail de la Région européenne et des OSN et s'efforce de les inspirer lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre le cadre pour le renforcement du pouvoir d'action des jeunes.

Contexte historique

Les résolutions, décisions ou propositions historiques suivantes sont pertinentes par rapport à ce projet de résolution :

- Résolutions de la Conférence Mondiale du Scoutisme
 - 2021-05 – Stratégie d'engagement des jeunes
 - 2021-07 – Jeunes conseillers et participation des jeunes à la prise de décision
 - 2017-07 – Prise de décision inclusive – Développer la Conférence Mondiale du Scoutisme et le Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial
 - 2014-09 – Politique de Participation des Jeunes du Scoutisme Mondial
- Résolutions de la Conférence Européenne du Scoutisme
 - 2022-R02 – Autonomisation des jeunes
 - 2001-R11 – Impliquer les jeunes dans la prise de décision dans la Région Européenne du Scoutisme
 - 2001-R12 – Participation des jeunes à la prise de décision

Ressources nécessaires

La mise en œuvre réussie de cette résolution nécessite des ressources humaines et financières dédiées pour assurer le déploiement efficace du cadre d'autonomisation des jeunes aux niveaux régional et national. L'investissement dans les services de l'OMMS et le soutien sous forme d'événements seront essentiels pour assurer la formation, les opportunités de mise en réseau et le développement du leadership. La Région Européenne du Scoutisme cherchera à optimiser les ressources existantes et à explorer les possibilités de financement pour les événements et les initiatives régionales au fur et à mesure qu'elles se présentent.

Ressources humaines

Bénévoles :

- Les consultants et les bénévoles de l'OMMS soutiendront la mise en œuvre des objectifs du cadre aux niveaux régional et national.
- Participation à l'équipe de planification de chaque événement afin de superviser les engagements et les objectifs qui y sont liés.

Personnel :

- Un membre du personnel du Bureau du Scoutisme Mondial à 25% ETP pour assurer la coordination de la mise en œuvre du cadre d'autonomisation des jeunes.

Ressources externes : N/A

Ressources financières

Estimation de 100 000 USD pour la mise en œuvre de toutes les actions proposées.

Ces coûts sont estimés sur la base des coûts opérationnels du Bureau Mondial du Scoutisme, en tenant compte des éléments suivants :

- L'offre de services de l'OMMS.
- Soutien aux équipes chargées de la planification des événements.
- Participation et planification d'événements et d'initiatives régionales.

En outre, toute opportunité de financement d'événements et d'initiatives régionaux sera examinée au fur et à mesure que celle-ci se présenteront.

2025-03 – Proposition de cotisation régionale

Contexte

Le système de cotisations régional est un élément fondamental de la viabilité financière de la Région Européenne du Scoutisme. Il apporte des revenus non affectés qui financent la gouvernance, les services et les priorités stratégiques.

La dernière révision majeure du modèle de cotisations régional remonte à 2004, date de la dernière adaptation des cotisations par membre. En 2013, la Conférence Européenne du Scoutisme a gelé la structure des cotisations, en utilisant les données du recensement des membres de 2009 comme point de référence. Cette décision s'aligne sur le gel des cotisations décidé par la Conférence Mondiale du Scoutisme (2011-2020), elle avait pour but d'assurer la prévisibilité et d'encourager la croissance.

Toutefois, ce gel a entraîné des déséquilibres croissants au fil du temps, car l'augmentation du nombre de membres n'a pas été prise en compte dans le calcul des cotisations. Le gel devait durer 10 ans, mais il est en place depuis 15 ans. En 2022, les cotisations versées par les Organisations Membres (OM) ne représentaient plus fidèlement le nombre de leurs membres, et l'inflation avait considérablement érodé la valeur réelle des cotisations perçues. Reconnaisant ces défis, la résolution de la 24^e Conférence Européenne du Scoutisme (2022-03) demandait une révision holistique du système de cotisations régional.

En réponse, le Comité Européen du Scoutisme a mis sur pied le groupe de travail sur les cotisations régionales (2024-2025) pour analyser les tendances financières, consulter les Organisations Membres et proposer un modèle plus équitable et plus viable à long terme. Ce groupe de travail a mené une étude approfondie, a procédé à de multiples consultations et a examiné les développements mondiaux, y compris l'adoption de la résolution 2024-02 de la Conférence Mondiale du Scoutisme, qui a introduit une augmentation unique de la cotisation liée à l'inflation et a mandaté une révision complète du modèle de cotisation de l'OMMS d'ici à 2027.

Après des consultations approfondies, cette résolution propose un nouveau modèle de cotisations qui introduit :

- Le calcul du nombre de membres est effectué sur une période de trois ans afin de garantir l'équité et l'exactitude des données.
- Un léger ajustement de la cotisation par membre (de 0,13 € à 0,14 €) pour tenir compte de l'inflation.
- Un facteur d'ajustement à la taille pour éviter des contributions disproportionnées de la part de quelques grandes OM.
- Un plan de transition visant à atténuer la pression financière sur les Organisations Membres pendant l'adaptation au nouveau modèle.

La proposition complète, avec tous les détails, se trouve dans le [document de référence de cette proposition – section 1](#). Cette proposition garantit que le système de cotisations régional reste financièrement viable, équitable et aligné sur l'évolution des politiques mondiales, tout en permettant à la Région Européenne du Scoutisme de continuer à fournir un soutien et des services de qualité aux OM. S'il est approuvé par la Conférence, le nouveau modèle de sera appliqué à toutes les OM à partir de l'exercice financier 2025-2026 (à compter du 1er octobre 2025).

Proposition de contenu

La 25e Conférence Européenne du Scoutisme,

- *rappelant* la résolution 2013-R05 de la Conférence Européenne du Scoutisme de geler les cotisations régionales pour toutes les Organisations Membres, et
- *rappelant* la résolution 2022-R03 de la Conférence Européenne du Scoutisme de procéder à un examen global du système de cotisations régional actuel et de présenter une proposition de futur système de cotisations régional,
- *prenant acte* de la résolution 2024-R02 de la Conférence Mondiale du Scoutisme visant à introduire une augmentation fixe de la cotisation pour tenir compte de l'inflation mondiale et demandant une révision du modèle de cotisation existant et un nouveau modèle de cotisation à voter lors de la Conférence Mondiale du Scoutisme en 2027,

- *gardant à l'esprit* les obstacles financiers auxquels les Organisations Membres continuent à faire face,
- *convaincue* de l'importance d'un système de cotisation équitable et durable qui reflète le nombre actuel de membres et tienne compte de l'inflation mondiale,
- *consciente* du risque potentiel d'un système de cotisation basé sur le nombre de membres, qui aurait un impact sur la motivation des Organisations Membres à se développer.

Adopte le modèle de cotisation décrit dans le [document de référence – section 1](#) et son calendrier d'application (section 4) ;

Demande au Comité Européen du Scoutisme,

- **de produire un rapport sur la mise en œuvre du nouveau système régional de cotisations** avant les deux prochaines Conférences Européennes du Scoutisme en 2028 et 2031, afin que les Organisations Membres aient le temps de l'examiner avant la date limite de remise des résolutions pour ces Conférences.
- **de poursuivre le travail de diversification des sources de revenus de la Région Européenne du Scoutisme.**

Proposé par : Comité Européen du Scoutisme

Document de référence

Préparé par le Bureau Mondial du Scoutisme – Centre de Soutien pour l'Europe

| | |
|--|-------------------------------------|
| Titre du projet de résolution : | Proposition de cotisation régionale |
| Proposé par: | Comité Européen du Scoutisme |

Implications en matière de politiques

Ce projet de résolution affecte les politiques ou les questions de l'OMMS/des OM suivantes :

- Constitution de la Région Européenne du Scoutisme – Article VI : dispositions financières

Contexte historique

Les résolutions ou décisions historiques suivantes sont pertinentes par rapport à ce projet de résolution :

- Système de cotisation régional actuel utilisé par la Région Européenne du Scoutisme :
 - Cat.D : RNBph > USD 9'386 : cotisation annuelle par membre : EUR 0,13
 - Cat.C : USD 3'036 < RNBph < USD 9'085 : cotisation annuelle par membre : EUR 0,065
 - Cat.B : USD 766 < RNBph < USD 3'035 : cotisation annuelle par membre : EUR 0,033
 - Cat. A : RNBph < USD 765 : cotisation annuelle par membre : EUR 0,01625
- Résolutions de la Conférence Mondiale du Scoutisme
 - 2011-02 : adoption du système de cotisation de l'OMMS de 2011-2012 à 2019-2020 (se référant au document de Conférence 10 de 2011)
 - 2021-02 : accepter de maintenir la cotisation annuelle gelée jusqu'à l'exercice 2023-2024 et poursuivre l'évaluation de la future proposition de cotisation
- Résolutions de la Conférence Européenne du Scoutisme
 - 2013-R05 : cotisation régionale (référence au rapport de la Conférence de 2013)
 - 2022-R03 : révision des cotisations régionales

Ressources nécessaires

La mise en œuvre du nouveau système régional de cotisations nécessitera des ressources humaines et financières ciblées pour assurer une transition en douceur et une viabilité à long terme. La Région Européenne du Scoutisme consacra son personnel et ses bénévoles en charge de nommer l'équipe des services généraux du Bureau Mondial du Scoutisme, la Directrice Régionale et le trésorier régional à :

- faciliter le déploiement du nouveau modèle de cotisations, travailler avec les Organisations Membres pour garantir la clarté,
- superviser l'application progressive afin d'atténuer l'impact financier,
- surveiller l'impact du nouveau système, apporter les ajustements nécessaires et préparer des rapports périodiques avant les Conférences Européennes du Scoutisme de 2028 et 2031.

Dans le cadre de cette transition, des ressources seront allouées à la prévision financière, à la formation et aux mécanismes de soutien aux Organisations Membres qui s'adaptent à la nouvelle structure.

Ressources humaines

Ressources financières

| | |
|---|--|
| Bénévoles : <ul style="list-style-type: none">▪ Travail effectué dans le cadre de la capacité centrale existante du trésorier régional et du Comité Européen du Scoutisme pour le suivi. | |
| Personnel : <ul style="list-style-type: none">▪ Travail réalisé sans dépasser les capacités de l'équipe des services d'entreprise actuelle du Bureau Mondial du Scoutisme | |
| Ressources externes : N/A | |

2025-04 – développement des effectifs : renforcer les Organisations Membres émergentes et en développement

Contexte

La Région Européenne du Scoutisme s'engage à favoriser une approche de croissance durable et inclusive, en s'assurant que toutes les Organisations Membres (OM) peuvent accéder au soutien dont elles ont besoin pour prospérer. Alors que de nombreuses Organisations Membres continuent de se développer à des rythmes différents, les organisations plus petites et émergentes ont souvent besoin d'aide pour établir des fondations solides et naviguer efficacement dans leur parcours de développement. Cette résolution vise à renforcer notre capacité à soutenir ces Organisations Membres, en veillant à ce que même les plus petites organisations puissent accéder aux ressources essentielles.

Un aspect essentiel de cette approche consiste à élargir l'accès aux initiatives et aux projets, tels que le projet sur le potentiel de croissance, en le mettant à la disposition de toutes les Organisations Membres dont la part de marché est inférieure à 2%. Ce faisant, nous reconnaissons que les défis de la croissance ne sont pas l'apanage des organisations les plus petites, mais qu'ils peuvent également toucher les Organisations Membres de taille moyenne ou grande qui cherchent à renforcer leur base d'adhérents. Cela permet de garantir que les mécanismes de soutien soient équitablement répartis, favorisant ainsi une stratégie de croissance durable et équilibrée dans la région.

En même temps, nous réaffirmons que le soutien éducatif direct axé sur le développement d'une compréhension fondamentale du Scoutisme chez les responsables locaux doit rester disponible au cas par cas, comme déterminé par la région après consultation des Organisations Membres. Cette distinction garantit que les ressources soient allouées efficacement tout en conservant la flexibilité nécessaire pour fournir une assistance ciblée là où elle a l'impact le plus important.

Proposition de contenu

La 25e Conférence Européenne du Scoutisme,

Reconnaissant qu'en 2025 :

- Le paysage scout au sein de la Région Européenne du Scoutisme est devenu de plus en plus diversifié, avec des traditions, des antécédents et des besoins en soutien et en ressources qui évoluent.
- Les réalités politiques changeantes dans les pays européens et les conflits en cours dans certains d'entre eux posent des défis uniques aux différentes Organisations Membres.
- 55 % des Organisations Membres (26 sur 47) comptent moins de 10 000 membres et 51 % ont une part de marché inférieure à 1 % (74 % inférieure à 2 %), ce qui souligne la nécessité d'un soutien ciblé pour assurer un développement durable.
- Les Organisations Membres de la Région Européenne du Scoutisme ont toujours obtenu les scores les plus bas dans les dimensions du potentiel de croissance et de l'amélioration continue dans les évaluations de l'Outil d'évaluation du soutien global au cours de la dernière période triennale.
- Le nombre d'Organisations Membres demandant un soutien a augmenté, reflétant une demande croissante d'assistance à long terme.

Prenant en compte :

- La décision du Comité Mondial du Scoutisme d'étendre les limites géographiques de la Région Européenne du Scoutisme et la confirmation de l'adhésion de 7 nouvelles Organisations Membres en 2023/2024 (une augmentation de 17,5%).
- Les progrès réalisés par ces nouvelles Organisations Membres dans leur intégration à la Région Européenne du Scoutisme et leur participation active aux activités régionales.
- L'impact des initiatives de soutien telles que le projet Nexus et le projet sur le potentiel de croissance (GPP) pour le renforcement des Organisations Membres au fil des ans. Neuf (9) des 14

Organisations Membres qui ont participé au GPP sont aujourd'hui en pleine croissance, et sept (7) d'entre elles comptent plus de membres qu'avant la pandémie.

- La feuille de route pour l'intégration établie pour certaines de ces Organisations Membres, ainsi que les consultants et le groupe consultatif sur les nouvelles frontières géographiques de l'Europe qui ont joué un rôle clé dans ce processus.

Reconnaissant que :

- La croissance n'est pas toujours une priorité stratégique mais peut résulter d'améliorations dans d'autres domaines de travail (stratégies de développement des effectifs, amélioration du recrutement et du maintien des adultes dans le Scoutisme, amélioration de l'image du Scoutisme dans la société, amélioration et mise à jour du Programme des jeunes, etc.)
- La croissance des effectifs est intrinsèquement lié aux priorités fixées dans le plan régional du Scoutisme, qui a été présenté par le Comité Européen du Scoutisme et ensuite approuvé par la Conférence.

Demande au Comité Européen du Scoutisme,

- **d'assurer un soutien direct continu aux Organisations Membres** dont la part de marché est inférieure à 2 % par le biais d'initiatives régionales ciblées, telles que le projet du potentiel de croissance (GPP), en élargissant sa portée pour en garantir l'accès à ceux qui en ont le plus besoin.
- **d'accroître la capacité de soutien aux Organisations membres** en formant continuellement de nouveaux consultants et en améliorant les cadres tels que le GPP, en veillant à ce qu'il reste adapté à l'évolution des besoins et intègre les nouvelles ressources et les nouveaux développements dans la région et le Scoutisme Mondial.
- **de fournir des solutions de développement des effectifs** adaptées aux réalités uniques de chaque Organisation Membre, en favorisant la durabilité et la résilience à long terme.
- **de continuer à appuyer le renforcement des Organisations Membres** face aux défis extérieurs en mettant en œuvre le cadre de résilience organisationnelle dans leurs contextes et réalités nationaux.
- **de promouvoir un environnement de collaboration** dans lequel les partenariats entre les Organisations Membres apportent une valeur ajoutée aux efforts de soutien direct, en encourageant l'apprentissage entre pairs et le partage des meilleures pratiques.

Proposé par : Comité Européen du Scoutisme

Document de référence

Préparé par le Bureau Mondial du Scoutisme – Centre de Soutien pour l'Europe

| | |
|--|--|
| Titre du projet de résolution : | Développement des effectifs : renforcer les Organisations Membres émergentes et en développement |
| Proposé par: | Comité Européen du Scoutisme |

Implications en matière de politiques

L'adoption de cette résolution exigera de la Région Européenne du Scoutisme (ESR) qu'elle institutionnalise et étende ses mécanismes de soutien, en s'assurant que les Organisations Membres (OM) disposant de moins de ressources ou d'une part de marché plus faible reçoivent une assistance structurée et soutenue. Cela peut nécessiter des ajustements dans l'attribution des fonds, l'élaboration de propositions de collecte de fonds, la formation des consultants et la distribution des ressources régionales afin de répondre aux besoins d'un éventail plus large et plus diversifié d'Organisations Membres.

Le renforcement des partenariats entre les Organisations Membres en vue d'un soutien mutuel pourrait également conduire à des changements politiques dans la manière dont la coopération entre les Organisations Membres est facilitée et reconnue (réseaux) au sein de la région. En outre, cette résolution renforce la nécessité d'un suivi et d'une évaluation continus des interventions liées au développement des effectifs, en veillant à ce que la Région Européenne du Scoutisme continue à s'adapter à l'évolution des contextes nationaux et géopolitiques tout en maintenant une approche durable et inclusive du développement.

Contexte historique

Tout au long de son histoire, la Région Européenne du Scoutisme s'est engagée à favoriser la croissance et la résilience de ses Organisations Scoutes Nationales. Cependant, le paysage du Scoutisme en Europe a beaucoup évolué, façonné par des contextes politiques changeants, des changements démographiques et des niveaux variables de capacité organisationnelle parmi les Organisations Membres. Si certaines Organisations Membres ont connu une croissance stable ou rapide du nombre de leurs membres, d'autres – en particulier les organisations plus petites et émergentes – ont été confrontées à des difficultés persistantes pour étendre leur portée et renforcer leurs structures.

Consciente de ces disparités, la Région Européenne du Scoutisme a mis en œuvre diverses initiatives ciblées pour soutenir les OM dans leur développement au fil des ans. Au cours des deux dernières périodes triennales, des programmes tels que le projet du potentiel de croissance (GPP) et le projet Nexus ont joué un rôle essentiel en répondant directement aux besoins spécifiques des Organisations Membres disposant de ressources limitées. Le cadre de résilience organisationnelle a également été introduit pour aider les OM à relever les défis extérieurs et à mettre en place des structures durables pour une réussite à long terme.

Ces dernières années, l'extension des frontières géographiques de la Région Européenne du Scoutisme – suite à une décision du Comité Mondial du Scoutisme – a encore accru la diversité des réalités du Scoutisme au sein de la région. L'intégration de sept nouvelles Organisations Membres en 2023/24, ce qui a représenté une augmentation de 17,5 % du nombre de membres de la région, a souligné l'importance de veiller à ce que les mécanismes de soutien restent accessibles et adaptables. En outre, les changements géopolitiques et les conflits en cours dans certains pays européens ont exercé des pressions supplémentaires sur les Organisations Membres, rendant le soutien ciblé plus crucial que jamais. Cela a renforcé la nécessité de renouveler et d'approfondir notre engagement à soutenir nos OM, en veillant à ce que la croissance soit durable et adaptée au contexte unique de chaque organisation.

Cette résolution s'appuie sur l'engagement de longue date de la Région Européenne du Scoutisme à soutenir la diversité de ses membres tout en s'adaptant aux nouveaux défis. L'affinement et l'élargissement des mécanismes de soutien existants visent à créer un environnement dans lequel toutes les Organisations Membres – indépendamment de leur taille ou de leur part de marché – disposent des ressources, des conseils et des capacités nécessaires pour mettre en place des programmes scouts solides, résistants et efficaces.

- Résolutions de la Conférence Européenne du Scoutisme
 - 2010-R02 – Actions appuyant à la croissance par la qualité
 - 2010-R07 – Soutien personnalisé aux OSN en Europe du Sud-Est
 - 2007-R08 – Mesures pour la croissance et le développement des effectifs
 - 2004-R06 – Croissance et développement des effectifs
 - 2001-R07 – Coopération avec la Région Eurasienne du Scoutisme

Ressources nécessaires

| Ressources humaines | Ressources financières |
|--|---|
| <p>Bénévoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15 consultants de l'OMMS et 6 bénévoles régionaux sur une base annuelle. | <p>Un montant estimé à 600 000 USD sera utilisé pour la mise en œuvre de toutes les mesures proposées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ces coûts sont estimés sur la base des coûts opérationnels du Bureau Mondial du Scoutisme, en tenant compte des éléments suivants : • Participation de bénévoles régionaux à des projets et des groupes de travail. • Planification d'initiatives spécifiques de renforcement des capacités. • Participation et planification d'événements régionaux en corrélation avec les objectifs du plan régional du Scoutisme, le cas échéant. • L'offre de services de l'OMMS. <p>Financement externe : estimation de 1 500 000 USD pour la mise en œuvre complète de toutes les mesures proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investissement pour le financement externe. • Contribution à des projets de développement. • Faciliter la création de réseaux et les partenariats. • Activités directes de renforcement des capacités. |
| <p>Personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 membres du personnel du Bureau Mondial du Scoutisme à 50% et 100% ETP respectivement pour assurer la coordination de la mise en œuvre. | |
| <p>Ressources externes :</p> <p>N/A</p> | |

